



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille, le 11 décembre à 20 H 00, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21.

PRESENTS : Mme GANDEMER, Mrs BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs DELHOMMEAU, LEBRETON A., SORIN, BONNET, HERY, LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, LEBRETON R, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES : Mrs BOURCIER, KERVRAN, Mme BATARD,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

#### OBJET : DENOMINATION de RUES

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite aux mesures proposées,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indication sont à la charge du promoteur du lotissement du clos du Château et de la commune pour l'allée des Cyprès,

Le conseil municipal à l'unanimité, dénomme officiellement les voies suivantes :

- « Allée des Charmes » (Résidences Clos du Château)
- « Allée des Cyprès » (Avenue de Nantes)

Fait à Vieilleville, le 12 décembre 2000  
Le Maire,

P. GANDEMER



Certifié exécutoire,  
Affichée le 12 décembre 2000  
Transmis le 12 décembre 2000  
Le Maire,  
P. GANDEMER



Reçu en Préfecture

13 DEC. 2000

Nantes le .....